

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif à la procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du pays de Mormal sur les communes de Landrecies, La Longueville, Fontaine au Bois, Gussignies, Jenlain, Wargnies le Grand, Wargnies le Petit, Bettrechies, Taisnières sur Hon, Poix du Nord et Salesches.

Par arrêté du président de la communauté de communes du pays de Mormal, a été prescrite une enquête publique portant sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) **sur les communes de Landrecies, La Longueville, Fontaine au Bois, Gussignies, Jenlain, Wargnies le Grand, Wargnies le Petit, Bettrechies, Taisnières sur Hon, Poix du Nord et Salesches.**

L'enquête publique se déroulera du 14 octobre 2023 à 9 h au 14 novembre 2023 inclus à 17 h soit 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé au siège de la communauté de communes au 18 rue chevray à Le Quesnoy. Toute personne pourra écrire à l'attention de madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame le commissaire enquêteur, 18 rue chevray, 59530 LE QUESNOY.

Tout renseignement utile peut être obtenu auprès du responsable technique du dossier : M Delcroix : s.delcroix@cc-paysdemormal.fr

Un exemplaire papier du dossier d'enquête sera déposé au siège de la communauté de communes au 18 rue chevray, à Le Quesnoy, ainsi que dans les mairies des communes concernées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la communauté de communes : 8 h – 12 h, 14 h – 17 h du lundi au vendredi, et dans les mairies des communes concernées pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public est invité à déposer ses observations, suggestions et contrepropositions soit sur le registre disponible au siège de la communauté de communes au 18 rue chevray, à Le Quesnoy, soit sur les registres déposés dans les communes qui accueillent une permanence soit numériquement sur le site internet de la communauté de communes.

Le dossier d'enquête publique est consultable intégralement sur site internet à l'adresse suivante : www.cc-paysdemormal.fr Rubrique « je recherche » / Urbanisme / PLUi / Modifications de droit commun / 2023 / Enquête Publique / Dossiers d'enquête /

Le public pourra consulter le dossier numériquement sur un poste informatique disponible au siège de la communauté, au 18 rue chevray, à Le Quesnoy, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la communauté de communes : 8 h – 12 h, 14 h – 17 h du lundi au vendredi, ainsi que dans les mairies des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture.

Conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement, le public peut formuler ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : contactplui@cc-paysdemormal.fr, disponible sur le site : www.cc-paysdemormal.fr

Rubrique : Urbanisme / PLUi / Modifications de droit commun / 2023 / Enquête Publique / Observations Propositions /

Les observations du public seront consultables à l'adresse suivante : www.cc-paysdemormal.fr

Rubrique : Urbanisme / PLUi / Modifications de droit commun / 2023 / Enquête Publique / Courriers et mails reçus /

Le commissaire enquêteur désigné par monsieur le président du tribunal administratif de Lille est madame Delhayé Marie-Jocelyne.

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public selon les modalités suivantes :

- **Le samedi 14 octobre 2023 de 9 h à 12 h à la communauté de communes au 18 rue chevray, à Le Quesnoy**

- **Le vendredi 20 octobre 2023 de 9 h à 12 h en mairie de Jenlain**

- **Le mardi 07 novembre 2023 de 9 h à 12 h en mairie de Landrecies**

- **Le mardi 14 novembre 2023 de 14 h à 17 h à la communauté de communes au 18 rue chevray, à Le Quesnoy**

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant toute sa durée, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par courrier auprès du président de la communauté de communes du pays de Mormal – 18 Rue Chevray, 59530 Le Quesnoy. Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de madame le commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au service planification de la communauté et sur son site internet. A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la communauté de communes du pays de Mormal sera appelé à délibérer pour l'approbation de la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le président de la communauté de communes du pays de Mormal

Guislain Cambier

